

ÉLINGUES & ACCROCHES DEMANDE D'AUTORISATION

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée d'un plan côté, orienté et à l'échelle, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut-être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures. Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés. Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.



Aucune accroche possible dans le Hall C

RAISON SOCIALE :

RESPONSABLE :

ADRESSE :

.....

TEL : MAIL :

HALL : N° STAND : SURFACE : m2

DATE : Signature :

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

.....

.....

.....

Poids total certifié :

Poids par élingue (impératif) :

Dimensions :

Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :

Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :

À RETOURNER AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2024 :

par mail à isabelle.taillandier@destination-angers.com OU ophelie.vaidie@destination-angers.com
ou par courrier à :

Destination Angers - Parc des Expositions - Salon HABITAT - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01